
CONDITIONS DE GARANTIE

Caractéristiques structurelles de la porte :

Les caractéristiques structurelles (collage, adhérence des différentes couches) des portes fabriquées par ANOHID en personne, sont garanties 5 ans, à condition que les conditions environnementales (humidité, température, utilisation) aient été normales.

Avant, pendant et après la pose des portes, le bâtiment doit être exempt d'humidité et chauffé à une température minimale de 15 °C afin de garantir un état et un fonctionnement corrects des portes. Le non-respect de ces conditions rendra caduque la garantie.

Les matériaux qui ne sont pas fabriqués par ANOHID (charnières, poignées, HPL, placage, pivots de sol, rails, etc.) seront soumis aux conditions de garantie du fabricant concerné.

La garantie commence à la date de livraison de la commande principale.

Si les marchandises sont livrées et placées par ANOHID, la garantie prendra effet à la date de pose. La garantie n'est valable qu'après paiement intégral de la facture d'achat.

Exclusion de la garantie :

- Dommages causés ou infligés par une négligence volontaire, intentionnelle ou grave.
- Dommage résultant de l'absence de notification par le client d'un défaut ou une défaillance dans un délai raisonnable après sa découverte.
- Dommages résultant d'un positionnement ou une pose incorrecte ou de réparations ou modifications effectuées par le client ou par des tiers.
- Dommages résultant d'un stockage ou un transport inadéquat des marchandises par des tiers ou par le client lui-même.
- Dommages résultant d'un mauvais entretien, une usure normale ou une utilisation incorrecte.

Conditions de garantie :

- Les défauts apparents doivent être signalés à Anohid par lettre recommandée, au plus tard dans les 2 mois suivant la livraison.
- Toutes les autres notifications de défauts doivent être soumises à Anohid par lettre recommandée dans les 2 mois suivant la constatation.
- Après notification, Anohid examinera les dommages et/ou défauts signalés dans un délai raisonnable.

Exclusion de la garantie :

Sous réserve du respect des conditions de garantie susmentionnées, la garantie couvre :

- La réparation gratuite (remplacement des produits ou de leurs éléments et/ou la main-d'œuvre) du défaut.
- Le remplacement gratuit des produits défectueux, déficients ou non conformes, dans la mesure où la réparation n'est pas possible.
- Le transport gratuit des produits et le déplacement des techniciens ou, le cas échéant, la pose.

Pendant les 6 premiers mois suivant la pose, toutes les interventions concernant des défauts et/ou réglages des portes sont gratuites. Après 6 mois, des frais d'intervention seront facturés selon les tarifs ci-dessous :

1. Frais de déplacement : (ils seront pour le trajet aller-retour Bissegem)

- Flandre occidentale : 0,60 €/km
- Flandre orientale : 0,60 €/km
- Anvers : 0,85 €/km
- Bruxelles : 0,85 €/km

ANO HID bv – Innovated doors

Siège social : Gladiatorenstraat 1 – 8510 Marke | Showroom / atelier : Bissegemsestraat 86 – 8501 Bissegem

☎ 056 44 00 60 | ✉ info@anohid.be | www.anohid.be | TVA BE 0842.186.959 | RPM COURTRAI

KBC IBAN BE 15 7380 3455 2230 BIC KREDBEBB | BNP PARIBAS FORTIS IBAN BE 67 0016 9461 8187 BIC GEBABEBB



- Limbourg : 0,95 €/km
- Région hors Belgique : en régie au taux de 57,75 €/h par personne

2. L'intervention proprement dite sera facturée au taux horaire (régie) de 57,75 €/h par personne

3. Les prix ne comprennent pas les coûts de matériel (charnières, pivots de porte, serrures, poignées, éléments de rails, etc.).

Le montant dû est facturé et payable au comptant dans les 10 jours suivant la date de facture, sans escompte.

Vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté nos conditions de garantie.

Nous vous garantissons que nous exécuterons avec le plus grand soin les travaux qui nous sont confiés.